

## 04.11.08 Forum „Vivre sans emploi“

*„Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage »*

*Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 23*

Vivre sans travail est une expérience que malheureusement la plupart des personnes, qu'elles soient bien formées ou sans formation, qu'elles soient étrangères ou bien intégrées, hommes et femmes, font une fois dans leur vie. C'est toujours un moment très pénible à vivre, parce que le travail joue dans la vie de chacun un rôle important. C'est le travail que nous avons choisi, celui que nous aimions faire et que nous ne pouvons plus faire. C'est notre revenu, qui nous assurait un certain confort et qui nous permettait de nous offrir les petits plaisirs que nous apprécions et que nous ne pouvons plus nous offrir. C'est un rôle social : être utile aux autres, être appréciés des autres pour les services que nous pouvions leur rendre. C'est des liens sociaux, des collègues, des clients, voire des amis, que notre travail nous permettait d'avoir et que nous perdons peu à peu. C'est aussi la confiance que l'on avait en soi, en ses compétences, qui est remise en cause. Suis-je encore capable d'exercer mon métier de manière professionnelle, reconnue, efficace ? Perdre son travail, c'est donc beaucoup plus que perdre son revenu.

Il y a de très nombreuses théories économiques qui tentent d'expliquer le chômage, qui veulent comprendre ses causes et proposent des recettes pour le combattre. D'ailleurs vous le savez bien, la question de l'emploi et du chômage réapparaît presque avant chaque élection. L'emploi et le chômage restent parmi les préoccupations politiques les plus présentes. Les candidats proposent chacun ses méthodes pour contrer le chômage, mais jusqu'à maintenant, personne n'a pu empêcher qu'il y ait, dans toutes les sociétés développées, un taux de chômage incompressible.

Le chômage est né avec l'ère industrielle, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Ca ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de pauvreté, et même de grande misère avant, mais elles n'avaient pas les mêmes caractéristiques. Auparavant, la société était essentiellement paysanne et organisée familialement. Tous les membres de la famille aidaient à la ferme et s'il y avait trop de bouches à nourrir, permettez-moi de schématiser un peu, on envoyait les garçons à l'armée et les filles servir de servantes chez les autres. Et pour éviter de devoir trop diviser les héritages, on pouvait aussi envoyer les cadets et les cadettes de familles au couvent. Quelques pauvres bougres étaient ouvriers agricoles et louaient leurs services de ferme en ferme, sans avoir jamais vraiment de toit, mais leurs chances de survie étaient faibles.

La notion de chômage est née avec l'industrie, avec les milliers de gens pauvres, qui ont quitté la terre pour venir gagner leur vie en ville et qui ont dû louer leur force de travail aux autres. Et depuis lors, il y a toujours eu du chômage. Marx estimait dans le Capital, en 1867, qu'il s'agissait d'une armée de réserve destinée à permettre aux patrons de faire pression sur les salaires. Les néolibéraux estimaient que c'était des gens qui refusaient de vendre leur force de travail au prix proposé par le marché. Certains ont mis en évidence l'évolution du marché du travail et la disparition de certains métiers ou de certaines spécialités qui n'étaient plus demandés. Les personnes qui exerçaient ces métiers ne pouvaient donc plus trouver d'occupation.

D'autres ont accusé la mécanisation et le remplacement de l'homme par la machine. D'autres encore, la mondialisation et la concurrence acharnée entre les pays riches et les pays pauvres, les pays pauvres offrant des salaires inférieurs et prenant ainsi le travail aux pays riches. On craint aujourd'hui une recrudescence du chômage à cause de la crise financière, qui mettrait les entreprises en difficultés et les empêcherait d'investir et de créer du travail. Je ne veux pas faire aujourd'hui une analyse approfondie de ces différentes théories. Si toutes peuvent expliquer quelques facettes du chômage, aucune ne peut en expliquer toutes les facettes et aucune ne peut aujourd'hui nous donner une recette infallible pour lutter contre le chômage.

Il y a donc fort à parier que le chômage restera un problème de notre société encore longtemps et que nous devons continuer à analyser les causes et à chercher des remèdes.

Le chômage n'est pas une donnée stable. Il va en augmentant et en diminuant régulièrement. Le chômage a été recensé pour la première fois en France en 1896. Il a été évalué à environ 6 à 8% dans le courant du 19<sup>ème</sup> siècle, puis il a augmenté régulièrement dès la fin de la première guerre mondiale. On se rappelle de la fameuse grande crise de 1929, qui a mis à la porte des entreprises des millions de chômeurs dans le monde entier. Le chômage a alors atteint 25% aux Etats-Unis et 33% en Allemagne. Il n'a pu être résorbé qu'au prix d'une politique autoritaire dont on connaît les conséquences. Et on se rappelle aussi des trente glorieuses, les années 1950 à 1980, ces fameuses trente années de haute conjoncture, où notre industrie créait des emplois par milliers et occupait tous ceux qui voulaient bien travailler ou presque. A ce moment-là, le chômage a diminué à 2% en Europe et 4 à 5% aux Etats-Unis, 1% au Japon. Malgré la haute conjoncture, il n'y cependant pas disparu complètement. Il commence à croître de nouveau depuis les années 60 et connaît une hausse significative avec le choc pétrolier de 1973. Mais tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à maintenant, il y a eu des quantités de petites crises et de petites remontées. Nous venons de vivre une de ces petites périodes fastes, nous allons probablement aujourd'hui vers une période plus difficile, sans savoir encore à quel point elle sera difficile.

Il est très difficile de comparer le taux de chômage d'un pays à l'autre, parce que la manière de le calculer est différente. En outre, beaucoup de personnes ne s'annoncent pas au chômage, bien qu'elles soient sans emploi, je pense en particulier aux étudiants qui reprennent des études, aux femmes qui s'occupent de leur foyer, aux personnes qui travaillent à temps partiel alors qu'elles aimeraient travailler à plein temps et aux nombreuses personnes qui acceptent des emplois précaires, mal rémunérés et sans protection. Dans certains pays, comme la Scandinavie, la solidarité envers les personnes non employables est très grande, mais les chômeurs sont obligés d'accepter les emplois qui leur sont offerts. Au Danemark, les chômeurs peuvent recevoir des indemnités correspondant à 90% de leur dernier salaire pendant 4 ans. En Europe, la protection sociale est plutôt bonne et correspond aux attentes d'un public qui s'identifie beaucoup à son travail. Le chômage de longue durée y est très important.

Pour faire face à ce fléau, et aussi parce qu'on n'a jamais pu l'empêcher, du moins dans les économies occidentales, il a fallu prendre des mesures pour que les personnes concernées par des périodes de chômage ne se retrouvent pas dans une

grande misère. Dans la plupart des pays développés, on a mis au point des systèmes d'assurance chômage ou de protection de l'Etat contre les risques liés à la perte de l'emploi.

En Suisse, nous avons une assurance chômage, qui est financée par des prélèvements obligatoires sur les salaires. Le chômage est géré par les départements de l'économie et non pas par les assurances sociales.

Actuellement notre assurance-chômage connaît des déficits importants et une révision est obligatoire, ne serait-ce que parce que nous devons résoudre le problème du déficit aussi rapidement que possible. Il faut également améliorer la situation des travailleurs qui vivent des situations de travail précaire, soit par des postes à temps partiel, sur appel ou saisonniers.

Cependant, la révision qui nous est proposée actuellement n'est pas satisfaisante. Pourquoi ?

Aujourd'hui les assurances sociales sont régulièrement et constamment attaquées. C'est d'abord l'assurance invalidité qui a été attaquée. On a dit que les personnes handicapées n'étaient pas aussi handicapées que ce qui paraissait, que beaucoup trichaient. On a parlé de « Scheininvaliden », de pseudo-invalides et on a préparé ainsi le lit de la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI, qui heureusement a été refusée dans notre canton, mais qui a été acceptée dans l'ensemble de la Suisse, et qui rend l'accès à la rente plus difficile, qui diminue les prestations financières pour les familles de personnes handicapées : suppression de la rente complémentaire pour époux ou du supplément de carrière par exemple. Cette révision a aussi introduit des contrôles très sévères, qui vont jusqu'à une intrusion dans la vie des gens concernés.

Puis on a attaqué l'assurance maladie, en disant qu'elle coûtait trop cher. On a lancé une initiative « Pour la baisse des primes dans l'assurance maladie », qui visait essentiellement à mettre en place un système de santé à deux vitesses : des soins de base, minimaux pour les personnes à bas revenus et des primes plus basses. Des soins de qualité pour les personnes à haut revenu et des primes plus élevées. Le Parlement est entré dans cette logique et a proposé un contre-projet à cette initiative. Contre-projet lui aussi très dangereux, mais qui heureusement, a été refusé par le peuple lors des votations du 1<sup>er</sup> juin de cette année. Cependant, ce n'est pas la dernière attaque contre l'assurance maladie. Les coups continuent de pleuvoir : on parle maintenant de la liberté de contracter, qui supprimerait ou restreindrait beaucoup le droit au choix du médecin, par exemple.

Et maintenant, c'est l'assurance chômage qui subit une attaque. La méthode est toujours la même : on organise une insuffisance de financement. On fait ensuite remarquer que l'assurance coûte trop cher. On insinue le doute quant à l'honnêteté des personnes qui en profitent et on propose des diminutions de prestations pour désendetter l'assurance. Les diminutions sont acceptées par le Parlement, qui pense qu'il a la mission d'assainir l'assurance tout en supprimant les occasions de profiter injustement de prestations trop généreuses.

Pourquoi ces attaques en règle sur les assurances sociales : parce que nous sommes toujours en politique en train de naviguer entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Nous sommes toutes et tous à la fois des individus qui cherchent à

augmenter leur propre confort, c'est-à-dire à se réserver le maximum d'avantages et donc à en faire le moins possible pour les autres, et en même temps des membres d'une société qui savent bien qu'ils ne peuvent vivre sans les autres et qu'ils doivent donc témoigner de la solidarité avec les autres membres de cette société s'ils veulent que la société ait un minimum de cohérence et qu'elle soit donc viable.

Pendant les trente glorieuses, les années fastes, nous avons pu développer un bon réseau social. Nous avons manifesté une bonne solidarité et une bonne cohésion sociale. Aujourd'hui, nous vivons un retour de balancier, peut-être dû à la chute du mur de Berlin et à l'épanouissement d'un libéralisme pur et dur, qui pense que l'individu peut vivre indépendamment de la société, qu'il doit compter essentiellement sur lui-même, c'est la notion de responsabilité individuelle, et qu'il ne doit rien aux autres, car s'il assure son confort, c'est grâce à son travail personnel et à ses compétences. Nous sommes en train de mesurer aujourd'hui les limites de ce modèle et c'est bien possible que nous revenions bientôt à une vision plus altruiste du monde. Pour l'instant, nous mettons en place un modèle de société très individualiste.

En ce qui concerne l'assurance chômage, nous en sommes donc à la phase où nous avons créé un sous-financement en abaissant la cotisation à l'assurance chômage de 3 à 2% en 2003. A ce moment-là, on a prétexté l'optimisme d'une situation économique favorable et estimé qu'il n'y aurait pas davantage de besoins en matière de chômage. On devait pourtant déjà savoir que l'économie occidentale passe par des hauts et des bas continuels et qu'une bonne conjoncture ne dure jamais que quelques années. En outre, même en période de haute conjoncture, le chômage ne se résorbe pas complètement, car il y a toujours des personnes dont les compétences ne sont pas demandées, ou moins demandées, par le marché du travail et qui ont de la difficulté à se réinsérer, qui doivent peut-être refaire une formation, ou dont la santé est peu solide et qui ne trouvent pas de poste correspondant à leur capacité de travail. L'assurance chômage est donc nécessaire, même en période de haute conjoncture. Il y a peut-être moins de personnes qui en dépendent, mais il y en a toujours quelques-unes.

Cela fait partie de la flexibilité du marché du travail. Il faut que les travailleurs puissent changer de travail de temps en temps, se réadapter à une nouvelle entreprise, à de nouveaux besoins du marché du travail. Ça n'arrive plus aujourd'hui que l'on ait un parcours uniforme, que l'on rentre dans une usine à 16 ans pour son apprentissage et qu'on y soit encore à 65 ans au moment de sa retraite. Tout le monde doit donc changer plusieurs fois de place dans sa vie, voire de métier. Et pour garantir cette flexibilité, il faut que les employés n'aient pas trop peur de se retrouver au chômage quelques temps. Il faut que les prestations de chômage puissent assurer le niveau de vie antécédent pendant le temps qu'il faut pour se réinsérer ou se reformer.

Dans ces conditions et avec cette manière de voir, plus l'assurance chômage sera généreuse, plus les travailleurs seront mobiles sur le marché et se réadapteront facilement à une nouvelle place. Ce n'est donc pas forcément un bon calcul que de faire des économies aux dépens de l'assurance chômage et de diminuer les prestations pour assainir cette assurance. Il faut tendre à trouver un équilibre entre la flexibilité du marché et la sécurité de l'emploi et ceci pour le bien de l'économie et du marché suisse.

En matière de financement, le projet de révision prévoit de donner au Conseil fédéral la compétence d'augmenter la contribution de 0,5% au maximum si la dette de l'assurance chômage se creuse de manière trop importante (à partir de 5,8 milliards environ). Il prévoit que l'assurance chômage peut s'endetter auprès de la Confédération dans les période de basse conjoncture et doit se renflouer dans les périodes de haute conjoncture. Mais comme nous l'avons vu, ça pose deux problèmes : premièrement, le chômage ne disparaît pas complètement en période de haute conjoncture et la dette s'est creusée même en 2006, passant à 4,8 milliards, et deuxièmement, le sous-financement actuel fait que l'assurance est déficitaire même en période de haute conjoncture. Nous avions tablé sur 100'000 chômeurs, or nous en avons eu 126'000 en moyenne. Que va-t-il se passer si nous entrons dans une vraie récession, alors que nous avons déjà une insuffisance de financement de 920 millions ? Le journal d'hier annonce 140'000 chômeurs d'ici la fin de l'an prochain, contre 96'000 actuellement.

Le Conseil fédéral propose une augmentation des cotisation de 2 à 2,2%, soit 460 millions de plus, une adaptation des contributions fédérales et cantonales de 26 millions et des diminutions de prestations de 481 millions. Cela fait au total 967 millions, soit les 920 millions dont nous avons besoin et un surplus de 47 millions que nous pourrions affecter au désendettement. Pour permettre un désendettement en 9 ans et la reconstitution d'un fonds de compensation, le Conseil fédéral propose en outre d'ajouter encore une augmentation supplémentaire de la cotisation de 0,2%, soit encore une fois 460 millions. Elle passerait ainsi à 2,4%, mais de manière limitée dans le temps.

Pour faire passer la pilule de cet augmentation des cotisations, le Conseil fédéral propose des diminutions drastiques des prestations, dont en particulier, l'allongement de la période d'attente après une formation ou un retour de l'étranger, la diminution e la durée des prestations et de la possibilités d'avoir 520 jours au lieu de 400 dans les cantons à fort taux de chômage, une plus grande participation des cantons et une diminution de la participation de Confédération aux mesures de crise.

Voilà les intentions du Conseil fédéral, et peut-être aussi celles de la majorité du Parlement.

Alors, que pouvons-nous faire ?

La première chose, c'est de ne pas accepter d'entrer dans un système d'abandon de la solidarité. Si l'on est chômeur et que l'on se moque d'une attaque contre l'assurance invalidité ou l'assurance maladie, il ne faudra pas s'étonner de se retrouver tout seul au front quand l'assurance chômage sera elle aussi attaquée. Tout cela forme un tout, a une cohérence et accepter de considérer les personnes invalides comme de faux invalides, c'est donner du poids à ceux qui prétendent que les chômeurs sont de faux chômeurs.

La deuxième chose, c'est de ne pas se déclarer vaincu à l'avance. Les chômeurs neuchâtelois le savent bien. Ils se sont battus contre la révision de la loi sur le travail. Ils pensaient être seuls et ils ont gagné à la surprise générale.

Troisièmement, il ne faut jamais abandonner, même si l'on est battu dans une première étape. La politique est un combat de tous les instants et il ne faut jamais se

décourager. On prend quelquefois des coups, souvent injustement, mais on continue de défendre nos idées, nos convictions et même si on a le sentiment que l'on avance lentement, voire même que l'on recule, je sais que finalement l'on avance toujours et c'est cela qui compte.

Quatrièmement, il faut agir et ne pas attendre que les autres agissent à notre place, parce que si chacun pense cela, il ne se passera rien. Peut-être qu'une partie d'entre vous n'a pas de travail en ce moment, mais vous avez tous et toutes des compétences, de l'énergie et peut-être du temps. Vous savez ce que vous voulez, vous savez de quoi vous avez besoin. Vous savez ce que le Parlement discute, or le Parlement est souvent très éloigné du peuple. Il obéit souvent aux grandes entreprises, bien plus qu'au peuple. Il faut donc se faire entendre, si possible avec la même voix et la même conviction que les grandes entreprises.

Alors que faut-il faire ? On sait que statistiquement, les chômeurs se retirent plus ou moins de la vie sociale active, qu'ils votent moins que les autres.

- La première chose que vous pouvez faire, c'est voter.
- La deuxième chose, c'est d'être les témoins de votre situation, de la faire connaître par des courriers de lecteur, des conférences de presse, des conférences tout court ou tout autre moyen de communication qui permettrait aux citoyens de mieux comprendre ce qu'est le chômage, comment vous le vivez, ce que cela représente pour vous. C'est aussi pour cela que je suis là aujourd'hui, pour vous entendre, pour mieux comprendre.
- La troisième chose : vous pouvez écrire aux parlementaires au moment où ils devront discuter de ce sujet dans le cadre de la commission de l'économie. Vous pouvez leur faire part de vos préoccupations, leur dire ce que vous ressentez, ce que représentent les mesures d'économie dans l'assurance chômage pour vous.
- Vous pouvez prendre officiellement position sur la révision de l'assurance chômage et faire une conférence de presse pour en informer toutes les personnes concernées soit par le chômage soit par les décisions qui devront être prises.
- Finalement, le moment venu et après analyse de la situation au sortir du Parlement, vous pouvez encore vous saisir du référendum, si vous estimez que la révision qui a été concoctée par le Parlement introduit trop de restrictions et n'apporte pas suffisamment d'avantages ou de l'initiative si vous estimez que le financement qui est proposé est insuffisant, par exemple ou que vous imaginez une loi totalement différente.

Le Parlement lui va faire une loi qui se situera là où le Parlement aura reçu le plus de pressions. Si les industries se montrent très convaincantes, la loi se fera au profit de celles-ci, diminuera les prestations et limitera par conséquent l'engagement des employeurs et si nous voulons que les intérêts des personnes au chômage soient également pris en compte, il faut que ces personnes se fassent aussi entendre des décideurs et fassent elles aussi pression dans leur sens.

Je suis à votre disposition pour toute question.

Parmi les diminution de prestations, il y a en particulier l'allongement de la période d'attente de 120 à 260 jours après une formation, de 5 à 260 jours suite à un retour de l'étranger. Ce n'est pas acceptable, car les jeunes souffrent le plus du chômage et on reporte les charges sur les parents et l'aide sociale sans pour autant créer une incitation à rentrer plus vite sur le marché du travail. Cette mesure permettrait environ 90 millions d'économie. Plutôt que cette mesure, on pourrait imaginer que ces personnes paient une cotisation comme c'est le cas pour l'AVS.

Le temps où l'on est engagé dans des mesures de marché du travail financée par les collectivités publiques ne serait plus compté comme du temps de cotisation (90 millions). C'est une manière de démotiver les gens de participer à ces mesures de crise et donc à se rendre employables sur le marché du travail. En outre ce n'est pas toujours facile de définir ce que sont des mesures de crise.

Diminution importante de la durée des prestations selon la durée des cotisations. Si on a cotisé 12 mois, on a droit à 260 jours et non plus 400. On reçoit 400 jours pour 15 mois de cotisations. Pour 520 jours, il faut avoir plus de 55 ans et 22 mois de cotisation au lieu de 18. (114 millions d'économie).

La possibilité d'avoir 520 jours au lieu de 400 dans certains cantons où le taux de chômage est particulièrement élevé est abandonnée (30 millions). Les cantons (et non plus les régions) peuvent continuer, mais doivent participer à hauteur de 40% et non plus de 20%.

La participation de la Confédération aux mesures de crise est diminuée de 3500 à 3000.- au maximum par demandeur d'emploi (60 millions)

### **Typologie du chômage** [\[modifier\]](#)

La [science économique](#) distingue plusieurs types de chômage selon leur cause : mobilité volontaire des travailleurs ; niveau d'activité (conjoncture) et structures économiques et sociales.

- Le *chômage de mobilité*, ou [chômage frictionnel](#) : les travailleurs employés sont en permanente mobilité. À tout moment, des individus quittent leur emploi pour changer d'entreprise, de région, de salaire, de poste, de conditions de travail. À la mobilité entre les différents emplois s'ajoutent les périodes de mobilité entre activité et inactivité.
- Le *chômage conjoncturel* est lié à l'évolution négative de l'économie, au ralentissement de l'activité. Le produit intérieur brut détermine le nombre d'emplois.
- Le *chômage structurel* découle de l'inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail. Durant les périodes de mutation industrielle certains secteurs déclinent rapidement au profit de nouveaux secteurs en développement. La

consommation et la production entraînent inévitablement des entrées au chômage, les entreprises réduisent sensiblement leur volume de production. Or, les secteurs sinistrés pour résister aux secteurs en expansion substituent du capital au travail, ce qui peut aussi constituer une cause de chômage structurel. Le [coût du travail](#) n'a cessé de croître depuis la Seconde Guerre mondiale, en raison d'une progression rapide des salaires liée, entre autres, à la montée des cotisations sociales.

- Le *chômage saisonnier*, lié aux variations d'activité au cours de l'année dans certains secteurs économiques (exemple : le [tourisme](#)) et le *chômage technique*, subi par des travailleurs dont les moyens de production sont devenus inutilisables, sont à classer parmi les causes secondaires du chômage.